



Problème de dettes dans une separation

Par **juliendu73**, le **12/11/2010** à **20:48**

Bonjour, rnje souhaiterai avoir des informations. rnActuellement en procédure de divorce avec mon ex femme, j'ai été convoquer à une audience au tribunal car elle n'as pas payer son loyer pendant plusieurs mois. rnEn faite depuis septembre 2009 jusqu'à avril 2010, avant septembre on habitait ensemble. Nous nous sommes mariés en avril 2008 et en avril 2009 elle a voulu le divorce. rnle problème c'est qu'elle était convoquer aussi au tribunal mais ne s'est pas présenté. rnMoi je me suis présenté et de plus j'apporte des éléments au dossier tel que un bail me concernant sur cette période, une lettre de séparation de corps signés des deux parties (avec une phrase indiquant qu'elle atteste rester seul locataire ds le logement et s'engage a payer les sommes itinérante à ce même logement).... rnJe sais que tant que l'on n'est pas divorcé, on reste solidaire des dettes de l'autre. rnLa procédure de divorce est arrêtée car elle à décidé de passer en divorce pour faute. rnLe truc c'est qu'elle fait tout pour ne pas être solvable. Le dossier étant renvoyé au mois de janvier, je ne sais pas si je dois me prendre un bon avocat ou non. rnAlors tout conseil étant bon à prendre, je vous écoute. rnmercirnDurand Julien

Par **mimi493**, le **12/11/2010** à **21:13**

Etiez-vous cotitulaire du bail ? Avez-vous envoyé votre congé ? rn rnLa séparation de corps est un jugement, aucun acte sous seing privé ne peut attester d'une séparation de corps. rnTant que le mariage subsiste, vous êtes solidaire de certaines dettes.

Par **juliendu73**, le **12/11/2010** à **21:18**

merci de votre réponse, rnpour le bail oui on était co-titulaire et j'ai bien envoyé mon congé.